

Interventions de la CGT au CTL du 4 octobre 2016

Point n°2 : rapprochement enregistrement publicité foncière

La CGT réaffirme son opposition au regroupement des SPF et au transfert de la mission enregistrement, depuis longtemps délaissée par la direction générale : par quel miracle la réunion de services en difficulté, qui cumulent pour certains des retards très importants, pourrait-elle se traduire par une amélioration en termes d'exécution des missions et de conditions de travail ? Si les opérations se réaliseront dans un premier temps à effectifs constants, c'est bien sûr le scénario de nouvelles suppressions d'emplois qui se profile à l'horizon, au détriment des agents et des missions.

Parallèlement, la direction générale réfléchit à mettre en place le travail à distance généralisé : après le CSP à distance, les STDR régionaux, les centres de contact, le travail à distance dans les SIE, les pôles juridictionnels judiciaires et administratifs, les compétences croisées des directions voici l'entraide entre SPF.

En 2014, la CGT était accusée de crier au loup lorsqu'elle s'alarmait des conséquences du rapport de la fondation IFRAP qui préconisait d'aboutir à un SIE et un SIP par département, et un SPF par région. La DGFIP se donne les moyens d'y arriver à très court terme !

Pour en revenir à la création de 2 SPF-E à Nantes et Saint-Nazaire, plusieurs éléments soulèvent des interrogations.

Parmi les motivations qui vous ont conduit à fusionner SPF et enregistrement, vous expliquez que cela permettra aux offices notariaux de ne disposer que d'un seul service comme interlocuteur. C'est une présentation des choses pour le moins simplificatrice. Par exemple, un notaire en charge d'une succession sur la commune de Coueron aura toujours 2 services interlocuteurs, le SPFE de Nantes pour la déclaration de succession et le SPFE de Saint-Nazaire pour l'attestation de propriété. Même chose pour les successions situées sur les communes du ressort géographique des SPF de Pornic et Chateaubriant. L'argument de l'interlocuteur unique n'est pas recevable, d'autant que les notaires ne constituent en fait qu'une part minoritaire des usagers du service de l'enregistrement.

Concernant le service de l'enregistrement de Nantes vous annoncez un plan de résorption du retard afin de faciliter l'opération de rattachement au SPF. Quels moyens pensez-vous mobiliser sur cette opération ? Fin août 2016 il restait pas moins de 12 000 documents en stock. Actuellement les agents traitent les déclarations néantes et les actes déposés par les notaires en février 2015 ! Même si depuis août 2016 les actes déposés par les notaires ont fortement diminués, la résorption du retard ne va pas se faire d'un coup de baguette magique ! D'autant que la situation des effectifs du service est particulièrement tendue (CLM, arrêts maladies prolongés prévisibles) malgré un recours ininterrompu aux équipes de renfort. Vous devez aussi tenir compte du fait que les agents n'en peuvent plus d'être submergés par la masse

des documents en instance.

Plusieurs questions sur le transfert des emplois et des missions. Vous expliquez que l'intégralité de la mission enregistrement sera transférée avec l'intégralité des emplois. Certains travaux de comptabilité sont actuellement effectués par les cellules comptables des SIE. Vous misez sans doute sur la disparition de ces travaux, ce qui nous paraît illusoire. Quid des travaux de recouvrement actuellement effectués par les cellules de recouvrement des SIE ? Et enfin, le maintien au SIE du suivi des paiements fractionnés différés pris en charge jusqu'au jour de la création du SPFE nous semble risqué au regard des enjeux, car la législation est très spécifique et les délais très longs. En résumé, le projet présenté ne lève pas toutes les zones d'ombre sur l'avenir des missions, ce qui n'est pas rassurant.

Sur la gestion de la relance des successions le VADEMECUM de la DGFIP indique « afin de constituer un pôle de gestion de la fiscalité patrimoniale réellement complet, la relance amiable des déclarations de succession est systématiquement confiée au SPF-E. » Dès lors, quelles motivations vous ont conduit à centraliser la gestion de la relance des successions pour l'ensemble du département au PCRP2 de Nantes ?

Sur les applications informatiques, vous tablez sur la livraison de la nouvelle application FIDJI-enregistrement. Quand on sait que les fusions prévues au 1^{er} septembre 2016 ont dû être reportées en raison des difficultés rencontrées sur cette application, il y a de quoi s'inquiéter de sa fiabilité à court terme. N'aurait-il pas été plus prudent d'attendre que l'application soit réellement opérationnelle avant de prendre la décision de fusionner ?

Vous prévoyez d'implanter les 2 bases FI3S de Nantes et Saint-Nazaire sur 2 postes informatiques différents. Nous avons compris dans les documents de la DGFIP que lorsque plusieurs bases FI3S étaient transférées au SPF-E elles devaient être obligatoirement fusionnées.

Par ailleurs, le service qui héritera de la relance des successions pourra-t-il compter sur une passerelle MOREA/FI3S efficiente ?

Le plan de communication local n'est pas abordé dans le document préparatoire au CTL de ce jour. Qu'avez-vous prévu pour informer élus locaux, usagers, médias et agents ?

Enfin, la DGFIP a prévu dans le cadre du dialogue institutionnel une présentation d'une fiche d'impact de cette réforme afin d'évaluer l'incidence du projet sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents. Comme à son habitude, la DRFIP 44 se signale par l'absence de diagnostic en amont du projet. La CGT demande qu'une étude d'impact soit réalisée sur les évolutions prévisibles en matière de relations de travail, d'environnement de travail, et d'organisation de travail, conformément à la note RH-2C/2015/07/5495 du 23 juillet 2015 sur l'évaluation de l'impact des grands projets de la DGFIP.